

AVIS A LA POPULATION

DE CONCISE

Mise à l'enquête publique No 1005/2018

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Concise soumet à l'enquête publique le dossier concernant :

Projet : Création d'un couvert d'entrée et d'un couvert à voitures

Propriétaires : Mme Sheela Mazumder et M. Pierre-André Theytaz, Route de Provence 22, 1426 Concise

Situation: Route de Provence 22, Parcelle no 176

Demande de

dérogation : Art. 22 RCPEPC (distance aux limites), application de l'art. 73 RCPEPC (dépendances)

Auteur des plans : Bureau d'étude Jean Chatelain, Chemin du Lac 2, 1426 Concise

* * * * * * * * *

Mise à l'enquête publique No 1011/2018

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Concise soumet à l'enquête publique le dossier concernant :

Projet : Création d'un appartement au rez-de-chaussée et rénovation de l'appartement existant

(duplex 1^{er} étage)

Propriétaire : Evard Précision SA, M. Roger Evard, Rue des Petits-Champs 9, 1400 Yverdon-les-Bains

Situation: Rue André Dupasquier 2, Parcelle no 174

Auteur des plans : Imotech Sàrl, M. Jean-Claude Abriel, En Chamard 55B, 1442 Montagny-près-Yverdon

* * * * * * * * * *

Mise à l'enquête publique No 1012/2018

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Concise soumet à l'enquête publique le dossier concernant :

Projet: Agrandissement et transformations des bâtiments n°401, 733 et 761 ECA

Propriétaire : Fondation St-George, M. Thierry Racine, Rue Edouard-Verdan, 1400 Yverdon-les-Bains

Situation: Les Bioles, Parcelles no 1246 et 1247

Auteur des plans : Büro 21 Gmbh, M. Stephan Kohler, Beatusstrasse 19, 3006 Bern

Les enquêtes précitées sont à disposition des intéressés <u>du 18 juillet au 16 août 2018</u> au greffe municipal durant les heures d'ouvertures ou sur rendez-vous avec Mme Sandy Dyens, assistante technique.

<u>Consultation des dossiers durant la pause estivale du service technique du 16 au 27 juillet :</u> Merci d'adresser un courriel à l'adresse <u>enquetes@concise.ch</u> afin d'obtenir un rendez-vous

Les remarques ou oppositions éventuelles doivent être adressées à la Municipalité, sous pli recommandé ou apposées sur la feuille d'enquête, durant la période susmentionnée.

La Municipalité